Prénom NOM

Adresse

E mail

Téléphone

À l’attention de Mme/M. X

Responsable des ressources humaines

Nom de la société

Adresse

À (*Ville)*, le (*date)*

Objet : Contrat de travail / Activité partielle

*Madame, Monsieur,*

Dans le contexte inédit de crise sanitaire que nous traversons, les organisations professionnelles de nos secteurs rappellent le principe fondamental selon lequel tout salarié en contrat de travail à durée déterminée (qu’il soit de droit commun ou d’usage) doit être couvert par un contrat de travail écrit et que ce dernier doit être délivré au salarié au plus tard 48 heures suivant l’embauche. Le contrat de travail est en effet l’élément essentiel par lequel les salariés peuvent bénéficier de la protection sociale afférente au contrat.

Par un *courrier électronique/Sms/etc* du *jour/mois/année*, nous étions convenus d’une période de travail avec votre société de production pour une durée de *XX* jours en tant que *métier* dans le cadre du projet « *XYZ* ».

À ce jour, je n’ai toujours pas signé de contrat de travail, ce qui fait courir une menace grave sur mes droits sociaux. C’est pourquoi je vous saurais gré de bien vouloir remédier à cette situation, qui m’est particulièrement dommageable, en établissant en bonne et due forme mon contrat de travail aux dates dont étions convenus.

Dans le même temps, je vous rappelle votre possibilité, en tant qu’employeur, de recourir au dispositif exceptionnel d’activité partielle tel que défini par le Ministère du Travail à cette adresse :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

Ainsi que l’ont rappelé le Ministère de la Culture dans sa communication du 27 mars 2020 intitulée « *Employeurs culturels face aux impacts de la crise de coronavirus* », et la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l’audiovisuel et du cinéma (FESAC) dans son document daté du 26 mars 2020, le recours à ce dispositif n’est aucunement interdit aux entreprises de *production/prestation/post-production* travaillant avec des salariés intermittents.

Outre vos obligations légales d’employeur, nous avons donc un intérêt commun à ce que mon contrat de travail soit établi dès que possible, car il me permettra d’obtenir la protection sociale afférente à ce contrat, et il vous autorisera à engager la mise en œuvre du dispositif de soutien à l’activité partielle.

En conséquence, et sans délai, je vous demande de bien vouloir m’établir un contrat de travail aux dates convenues et ce, sans préjudice de la crise actuelle.

Dans l’attente, veuillez recevoir l’expression de mes sincères salutations.